

## SEANCE DU 6 JANVIER 2020

L'an deux mil dix-vingt et le six janvier à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Vougy, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard MOULIN, Maire.

Présents : Bernard MOULIN, Maire, Jean-Claude MELETON 1<sup>er</sup> adjoint, Jacques DEBOUT 2<sup>ème</sup> adjoint, Marie-Thérèse PEGON 3<sup>ème</sup> adjointe, Marie-Christine DENONFOUX 4<sup>ème</sup> adjointe, Robert CLEVENOT, Georges DELOMIER, Bernard CHENAT, Emmanuelle DANIERE, Joëlle VERRIERE, Catherine DESSEIGNE, Alain COUTAUDIER, Rosalie SIMON, Patricia PICHONNAT, Vincent RAY

Absents excusés : néant

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse PEGON.

Monsieur le Maire espère que les membres du conseil municipal ont passé de bonnes fêtes de fin d'année et leur souhaite, ainsi qu'à leurs proches, une excellente année 2020, ainsi qu'une bonne santé.

Il fait part au conseil municipal du décès de M. Marc MORIER, ancien Maire de St Pierre La Noaille.

Il rappelle aussi au conseil les nombreux décès survenus en cette fin d'année à Vougy, dont les doyens, Lucien BADOLLE et Juliette MAINAUD.

Il présente à Vincent RAY, en son nom et celui du conseil municipal, ses sincères condoléances suite à la récente disparition de son papa. Vincent RAY les remercie de leur soutien dans cette épreuve.

Le conseil municipal prend connaissance du compte rendu du 2 décembre 2019 et l'approuve à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR

## TRAVAUX DES COMMISSIONS

⇒ URBANISME : Adjointe responsable : Mme DENONFOUX Marie-Christine

- Marie-Christine DENONFOUX explique que Mme JACQUET a de nouveau déposé une requête au Tribunal Administratif suite au nouveau titre émis par la commune pour son branchement à l'égout. Le cabinet d'avocat propose de défendre le dossier, moyennant des honoraires compris entre 1050 € et 1200€ HT. Monsieur le Maire indique qu'il est hors de question de céder sur ce dossier, la délibération prise par le conseil municipal étant tout à fait légale.

Le conseil municipal autorise donc Monsieur le Maire à missionner le cabinet REFLEX DROIT PUBLIC pour défendre la commune dans ce litige.

- Marie Christine DENONFOUX fait part d'un problème d'instruction d'une déclaration préalable qui a contredit un permis d'aménager autorisé préalablement. Le service instructeur a pu trouver une solution amiable entre les protagonistes. Le problème est réglé.

⇒ **VIE SOCIALE : Adjointe responsable : Mme PEGON Marie-Thérèse**

- Marie-Thérèse PEGON fait part des remerciements des personnes qui ont reçu un colis de Noël de la part du CCAS. Elle donne également lecture du courrier de M. et Mme DECHAMP qui remercient chaleureusement Monsieur le Maire et le CCAS pour l'organisation du banquet des Anciens.

- Marie-Thérèse PEGON fait le point sur la présence des conseillers à la réception des annonceurs du bulletin prévue le 29/01 à 19h salle du conseil.

⇒ **BATIMENTS ET VOIRIE /Adjoint responsable : Jean-Claude MELETON**

- Suite aux vérifications des extincteurs, des mises à jour de matériel et des réparations sont à prévoir. L'entreprise DESSAUTEL a transmis un devis de 1077.09 € H.T. Le conseil valide ce devis.

- Jean-Claude MELETON donne le détail de la facture de l'entreprise FONTIMPE concernant les frais répercutés à M. SABATTIER suite à l'état des lieux réalisé dans l'appartement dont il était locataire à la cure. M. SABATTIER est bien concerné par l'intégralité des frais de remise en état de l'appartement. Un courrier lui sera fait en ce sens.

- Des devis ont été demandés aux entreprises CEGELEC et DUGELET pour l'aménagement de feux de signalisation route de Charlieu au niveau de l'abribus de la gare, comme évoqué lors du dernier conseil municipal.

L'entreprise DUGELET n'ayant pas encore répondu, Jean-Claude MELETON fait part de la proposition de CEGELEC qui s'élève à 42251.01 € TTC.

Bernard CHENAT demande si une étude a été faite pour cet aménagement, en lien avec la gendarmerie par exemple. Monsieur le Maire indique que c'est CEGELEC qui fait une étude, prenant en compte notamment la présence de la rue de la Gare à proximité. Le devis servira à demander une subvention dans le cadre des amendes de police et au département.

Robert CLEVENOT estime que l'endroit manque d'éclairage et demande s'il ne serait pas possible de le renforcer.

Marie-Christine DENONFOUX demande s'il y a beaucoup d'enfants qui utilisent cet arrêt de bus. La réponse est oui et de plus en plus d'enfants qui habitent dans les nouveaux lotissements risquent de l'utiliser car il est plus près que celui de la mairie.

Bernard CHENAT indique qu'il faut tenir compte de la future voie verte et une traversée éventuelle pour les vélos dans ce projet.

- Monsieur le Maire indique que le portail automatique de Mme DURIS connaît des dysfonctionnements.

⇒ **FINANCES /Adjoint responsable : Jacques DEBOUT**

Jacques DEBOUT informe l'assemblée que le seuil des marchés publics pour lesquels la publicité n'est pas obligatoire est passé de 25000 à 40000 €. Il faut quand même plusieurs devis. Au-delà de 40000 €, cela devient une procédure adaptée.

Jacques DEBOUT propose de fixer les dates des réunions pour les budgets :

- Lundi 17/02 à 20h30 : commission des finances
- Lundi 02/03 à 20h30 : vote des comptes administratifs
- Lundi 09/03 à 20h30 : commission des finances pour la préparation des budgets 2020 qui seront ensuite approuvés par la prochaine équipe municipale.

**DELIBERATIONS**

**HONORAIRES CABINET D'AVOCATS REFLEX DROIT PUBLIC - CONSEIL  
POUR AFFAIRE JACQUET- REQUETE AUPRES DU TRIBUNAL  
ADMINISTRATIF DE LYON**

N° 1/2020

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que Mme JACQUET Magali a une nouvelle fois attaqué la commune au Tribunal Administratif au sujet de la participation pour raccordement à l'égout. Au terme de la 1<sup>ère</sup> requête, un nouveau titre a en effet été émis par la commune sur conseil de notre avocat, respectant un certain formalisme. Malgré cela, Mme JACQUET conteste à nouveau la somme de 1800 € qui lui est réclamée.

Le dossier a été transmis au cabinet d'avocats REFLEX DROIT PUBLIC qui a instruit la 1<sup>ère</sup> requête. Un devis nous a été fait pour une somme comprise entre 1050 et 1200 € H.T.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la prestation de conseil du cabinet d'avocats REFLEX DROIT PUBLIC et autorise Monsieur le Maire à engager la procédure auprès du Tribunal administratif de LYON.

## QUESTIONS DIVERSES

- La voiture qui stationnait sur le bas-côté de la plaine d'Aiguilly a enfin été déplacée.

- Des trous dans la plaine d'Aiguilly, dus à la présence de ragondins dont la recrudescence a été constatée, ont été signalés au Département.

- Un dépôt sauvage conséquent a été constaté dans les Chambons. Celui-ci ayant eu lieu sur un terrain privé, la commune ne peut pas porter plainte. Néanmoins, les responsables, des habitants de Pouilly-sous-Charlieu, ont pu être identifiés. Charlieu Belmont Communauté devrait pouvoir leur infliger une amende.

- Catherine DESSEIGNE signale que le crépi du mur de la place est très dégradé. Monsieur le Maire indique qu'il en est de même pour le bâtiment de la cantine et de la salle des Anciens et que le conseil devra se pencher sur ces problèmes.

- Emmanuelle DANIERE explique que la commission Ordures ménagères de Charlieu Belmont Communauté mène une réflexion sur un ramassage tous les 15 jours et sur une extension du tri via un ramassage en porte à porte ou via une réorganisation des points d'apport volontaire. Cette dernière option serait celle qui inciterait le mieux la population à acheter mieux et à trier mieux.

Monsieur le Maire indique que Charlieu Belmont se classe au 29<sup>ème</sup> rang national en ce qui concerne le tri.

Robert CLEVENOT explique par ailleurs que le SEEDR devrait créer un nouveau centre de tri dans le but de diminuer de 30% les non recyclables. Il faut aussi signaler que la taxe sur les activités polluantes va fortement augmenter dans les prochaines années.

- Bernard CHENAT demande à ce qu'un article paraisse dans le futur flash info au sujet de l'adressage.

- Concernant la fibre, un point a été fait avec le SIEL et tous les points litigieux seront finalement pris en compte.

- Jean Claude MELETON donne lecture du communiqué suivant à l'assemblée et demande à ce qu'il figure dans le compte rendu de la réunion de ce jour :

« Après une entrevue avec Monsieur le Maire, il m'a été signifié que je ne serai pas sur la nouvelle liste pour une place d'adjoint. Raison : manque d'investissement pour la commune de VOUGY, appuyé en cela par des membres du conseil municipal et une partie du personnel communal.

Plus grave il me semble : Monsieur le Maire invoque dans la majorité de ses contacts locaux, mon état de santé qui laisserait apparaître des trous de mémoire (sans jamais m'en avoir parlé). Mon médecin traitant que je vois régulièrement ne semble pas préoccupé par cet état et me surveille tout particulièrement.

Je confirme que ce samedi 4 décembre, Monsieur le Maire avait un rendez-vous avec deux personnes en mairie pour 11h. Elles sont reparties à la fermeture de la mairie à 11h30 sans l'avoir vu. Un oubli ou un trou de mémoire aussi. Y aurait-il d'autres raisons qui justifieraient un tel acharnement ?

MELETON Jean-Claude »

Bernard CHENAT dit que cette intervention n'a pas lieu de se faire au conseil municipal.

La séance est close à 22h05.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

Ont signé le présent registre des délibérations, tous les membres présents :	
Bernard MOULIN	S'abstient
Jean-Claude MELETON	Approuve
Jacques DEBOUT	
Marie-Thérèse PEGON	N'approuve pas
Marie-Christine DENONFOUX	Approuve
Robert CLEVENOT	S'abstient
Rosalie SIMON	
Bernard CHENAT	Approuve
Georges DELOMIER	Approuve
Joëlle VERRIERE	N'approuve pas
Catherine DESSEIGNE	N'approuve pas

<b>Emmanuelle DANIÈRE</b>	N'approuve pas
<b>Vincent RAY</b>	Approuve
<b>Alain COUTAUDIER</b>	Approuve
<b>Patricia PICHONNAT</b>	Approuve